

Réforme lycée professionnel (2008, généralisation 2009)

Objectif : élever le niveau de qualification des jeunes

La rénovation de la voie professionnelle permet d'accéder au baccalauréat professionnel en **3 ans** après la troisième, soit sous statut scolaire soit par l'apprentissage.

La rénovation vise l'**élévation du niveau de qualification des jeunes**, leur **insertion professionnelle**, leur **poursuite d'études dans l'enseignement supérieur** et la **réduction du nombre de sortants sans diplôme**.

La mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans s'accompagne :

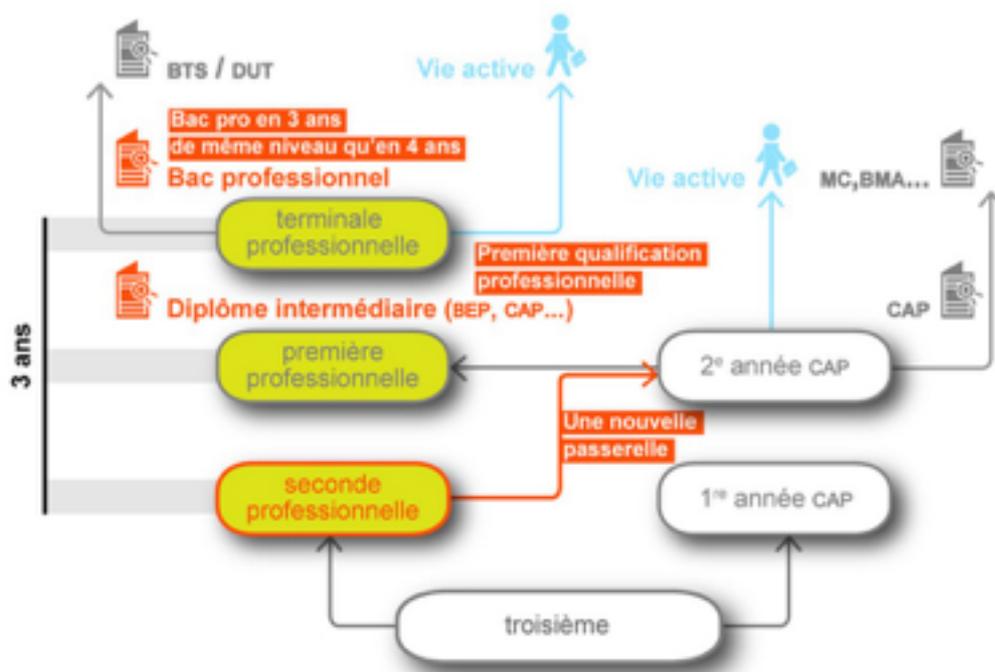
- de **nouveaux programmes en enseignement général** ;
- de **nouvelles modalités d'organisation** ;
- d'un **dispositif d'accompagnement personnalisé** (210 h cycle, 70 heures par an, soit 2, 5 h par semaine, en moyenne).

améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales (par exemple, la compréhension écrite et l'expression écrite en français) ;

offrir une aide méthodologique (par exemple, l'apprentissage de la prise de notes et l'entraînement à des recherches documentaires) ;

préparer une nouvelle orientation, en approfondissant un champ disciplinaire (en mathématiques par exemple), en entraînant les élèves aux examens et aux concours et en les aidant à conforter leur projet professionnel.

- du **passage d'un diplôme intermédiaire (CAP ou BEP)** ;
- de **passerelles au sein de la voie professionnelle et avec la voie générale et technologique...**



La formation en milieu professionnel

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un **tuteur** désigné par l'entreprise. À chaque diplôme correspond une période :

- de **12 à 16 semaines pour le CAP** ;
- de **22 semaines pour le baccalauréat professionnel** dont 6 semaines pour les diplômes intermédiaires (semaines réparties sur les trois années de formation).

La **convention de stage** est obligatoire pour toute période en entreprise effectuée par un élève dans le cadre de sa formation, que cette période ait lieu en France ou à l'étranger.

Signée par le chef d'établissement et le chef d'entreprise, elle précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève.

Elle comporte des dispositions administratives et des annexes.

L'**annexe pédagogique** est essentielle : elle décrit les activités exercées par l'élève pendant la période en entreprise. Ces activités sont déterminées par un professeur et par le tuteur de l'entreprise, en fonction de l'année de formation, de la période où se déroule le séjour en entreprise, des objectifs de formation par rapport au diplôme préparé et des activités de l'entreprise.

L'annexe financière précise notamment les modalités de remboursement des frais de stage et, éventuellement, la contribution de l'entreprise à l'indemnisation des dépenses engagées par l'élève. Une convention-cadre nationale a été élaborée en 1996. Elle sert de référence aux conventions élaborées par les lycées professionnels. S'agissant des périodes de formation en milieu professionnel réalisées à l'étranger, une convention-type nationale a été élaborée, sur la base de la convention de 1996, pour prendre en compte les spécificités juridiques et pédagogiques propres au domaine international. Elle est traduite en anglais, allemand, espagnol et italien.

La recherche des entreprises d'accueil est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, même si l'élève peut y participer. Les professeurs des disciplines professionnelles ont un rôle essentiel pour aider à repérer les entreprises qui correspondent le mieux aux objectifs de la formation dispensée.

Le **suivi des périodes de formation en entreprise est comptabilisé dans le service des enseignants**, ainsi qu'il est défini dans le décret portant statut des professeurs de lycée professionnel.

Le suivi des périodes de formation en entreprise poursuit les objectifs suivants :

- s'assurer du bon déroulement du séjour de l'élève ;
- faire le point sur ses progrès ;
- **compléter ou rectifier le choix des activités** qui lui sont confiées en application de la convention de stage ;
- **réaliser les évaluations** prévues dans le règlement d'examen de certains diplômes.

Le suivi pédagogique des périodes de formation en entreprise implique les professeurs de toutes les disciplines, aussi bien générales que professionnelles. En effet, les professeurs de

disciplines générales portent sur le séjour de l'élève en entreprise une appréciation qui complète le point de vue des enseignants des disciplines professionnelles et qui contribue à faire de ce séjour un moment de formation complet, incluant toutes les dimensions exigées dans le diplôme préparé.

Les PFMP se distinguent des périodes de stage parce qu'elles permettent l'acquisition de compétences et de connaissances apprises en établissement de formation, qui ne peuvent être mises en oeuvre que dans des situations réelles de production. Elles **font l'objet d'une évaluation certificative dans le cadre d'une épreuve spécifique de l'examen.**

Présentation de la formation en lycée professionnel

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'**insertion professionnelle** et la **poursuite d'études**. En fonction du diplôme préparé, l'une des finalités est prioritaire.

Un éventail de diplômes

Le lycée professionnel conduit à des diplômes de niveau V - **certificat d'aptitude professionnelle**, brevet d'études professionnelles et mention complémentaire de niveau V - et à des diplômes de niveau IV - baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, mention complémentaire de niveau IV.

Les contenus de ces diplômes ont été les premiers à être présentés sous forme de référentiels décrivant les compétences et les connaissances terminales attendues des candidats.

Des points communs avec les autres voies de formation

Comme tous les lycées, le lycée professionnel vise l'obtention du baccalauréat. Aussi, son organisation et sa pédagogie présentent-elles de nombreux points communs avec celles des voies générale et technologique :

- un **perfectionnement dans les disciplines générales** : français, mathématiques, sciences, arts, éducation physique et sportive, langues vivantes...;
- une **préparation au brevet informatique et internet (B2i)** ;
- des **activités pluridisciplinaires** telles les **projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP)** ou les **classes à projet artistique et culturel (PAC)** ;
- une prise en charge individualisée (modules, aide individualisée) ;
- une possible insertion dans des **sections européennes** ;
- une préparation au rôle de citoyen : éducation civique ;
- un conseil de la vie lycéenne.

Des spécificités

Si le lycée professionnel permet, comme le lycée d'enseignement général et technologique, de former des jeunes diplômés et des jeunes citoyens, il présente des particularités qui fondent son identité :

- Une organisation horaire annuelle et des enseignements **en groupes à effectif réduit**
- L'organisation des enseignements et les horaires
- Des **démarches inductives** : les enseignants s'appuient sur les observations et expériences menées au lycée et en entreprise pour formaliser le modèle explicatif, la règle, la loi, la technique.
- Des **réalisations professionnelles**
- Des **réalisations concrètes dans le cadre**:
 - **du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel** qui permet de réaliser en équipe une production ou un service mettant en jeu des connaissances et des compétences appartenant à plusieurs disciplines.
 - **des périodes de formation en entreprise (PFE) ou en milieu professionnel (PFMP)** afin d'expérimenter et de compléter en situation réelle de production les connaissances et les compétences acquises en lycée.

L'évaluation par contrôle en cours de formation

Lorsqu'ils sont préparés dans le cadre d'une formation, les diplômés professionnels comportent deux modalités d'évaluation certificative : le **contrôle terminal par épreuves ponctuelles** et le **contrôle en cours de formation (CCF)**. Depuis 1990, des textes à caractère pédagogique et organisationnel ont accompagné l'extension progressive du CCF à tous les diplômés professionnels du second degré. Obligatoire pour tous les élèves de lycée professionnel, elle permet d'étaler l'évaluation des compétences terminales de certaines disciplines pour tenir compte du rythme individuel des acquisitions. Autrement dit, les CCF portent sur les **compétences et les connaissances dites terminales**. L'évaluation par CCF est réalisée par sondage et par les formateurs eux-mêmes (enseignants, et/ou tuteur, ou maître d'apprentissage), au moment où ils estiment que les candidats ont le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative.

L'homogénéité de l'évaluation, l'approche globale de l'évaluation, des situations d'évaluation en nombre limité, des compétences évaluées en une seule fois, une évaluation individualisée.

L'après

Travail de persuasion pour que les élèves aillent le plus possible : persuasion auprès des familles.

Le baccalauréat professionnel est aussi une voie d'excellence. Comment porter les élèves pour qu'ils aillent le plus loin possible ?

À noter que l'obtention d'une mention Bien (B) ou Très bien (TB) au Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) induit une affectation réglementaire dans un Brevet de technicien supérieur (BTS) dont le champ professionnel correspond à celui de la section demandée dans la limite des places disponibles. Il en va de même pour les bacheliers technologiques pour leur admission en Institut universitaire de technologie (IUT). Enfin depuis la rentrée 2014, des quotas sont mis en place en BTS pour l'accueil d'élèves titulaires du baccalauréat professionnel, et en IUT pour ceux qui sont titulaires du baccalauréat technologique.

Les entretiens personnalisés d'orientation

Les professeurs principaux mènent avec chaque élève un entretien personnalisé d'orientation. Les conseillers d'orientation-psychologues les aident. La présence des parents est souhaitée. Ces entretiens instaurent un dialogue entre élèves et professeurs. Ils **luttent contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification**.

L'élève de **première année de CAP** ou de **seconde professionnelle** exprime ses attentes. Il est informé sur son champ professionnel.

Les filières d'enseignement supérieur sont présentées aux élèves de **terminale professionnelle** : sections de techniciens supérieurs (STS), etc.

En classe de troisième, en classe de première et terminale de lycées, et en première année des sections professionnelles de lycées, l'élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation. Il s'agit d'instaurer une relation de dialogue entre le professeur principal et l'élève (et sa famille) à propos de son parcours de formation et d'insertion de façon à mettre en place l'accompagnement personnalisé nécessaire. L'entretien personnalisé d'orientation est conduit par le professeur principal, qui s'appuie sur l'expertise des professionnels de l'orientation. Le professeur principal mobilise ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans la construction du parcours de formation et d'insertion.

PIIODEM lycée pro : beaucoup d'élève ont un problème d'orientation, orientation subie. Travailler en continu avec l'élève, prévoir des stages passerelles même si sur le terrain c'est difficile à mettre en place.

Mais il est orienté ! : écoute, bienveillance

Acteur : **tuteur de stage** important dans le lycée professionnel. Il peut débrifer avec l'élève sur ce qui a pu se passer en stage.

Semaine de détermination au début de la première année de CAP ou de seconde professionnelle. (Plan de lutte contre le décrochage).

Le PPCP (le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) une modalité pédagogique innovante

Moderniser l'enseignement professionnel, c'est aussi lui permettre d'utiliser de la manière la plus efficace les techniques pédagogiques modernes et adaptées au milieu.

Le PPCP est une modalité pédagogique innovante qui consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir-faire à partir d'une réalisation concrète liée à des situations professionnelles.

L'introduction du PPCP dans toutes les formations conduisant aux CAP et aux baccalauréats professionnels manifeste la volonté de renforcer cette pratique pédagogique originale, issue de l'enseignement supérieur et étendue aux filières générales et technologiques.

C. n° 2000-094 du 26-6-2000

La **classe à projet artistique et culturel** (PAC) (circulaire n° 2001-104 du 14 juin 2001) permet à l'enseignant (premier ou second degré) de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves de la classe (et non

les seuls volontaires). Elle se déroule avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures par an. Elle permet une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires (éducation musicale et arts plastiques) en s'ouvrant à l'architecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à la danse, au design, à la littérature, au patrimoine, à la photographie, au théâtre... Elle favorise les initiatives de terrain et fait de chaque enseignant un acteur de ce projet dans sa propre classe.

Chaque projet artistique et culturel est unique car il est le fruit du partenariat entre un enseignant et un professionnel de la culture, et qu'il fait appel à l'initiative des élèves. La classe à PAC est le contraire du modèle clé en main.

Le rectorat et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) valident les contenus et les financements des classes à PAC. Lancé en 2001, ce dispositif est toujours d'actualité et prend tout son sens dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'éducation artistique et culturelle.

Le LYCAM

Le LYCAM est un questionnaire à objectif préventif. Il permet un recensement précoce des élèves susceptibles d'abandonner l'école et une mise en place d'actions en fonction du besoin de soutien repéré.

L'objectif de ce recensement est de partir des difficultés des élèves, de leurs motivations, de leur vision personnelle de l'école. Le diagnostic peut être posé à un niveau individuel ou collectif.

Le score obtenu est un indicateur général de la situation de l'élève en regard de sa probabilité d'abandonner l'école.

Le questionnaire est élaboré sur la base de 7 dimensions :

AF : attitude de la famille par rapport à l'école (rôle de la famille dans la scolarité).

PS : projets scolaires (projets aux regards des études, du goût pour l'école, le niveau d'aspiration).

RS : rendement scolaire (auto-évaluation par l'élève de ses capacités de travail et performances scolaires).

CS : confiance en soi (à l'égard des possibilités de réussite scolaire).

AB : absentéisme (attitudes et comportements liés à la fréquentation scolaire, acceptation ou non acceptation des normes du lycée).

BS : besoin de soutien de la part des enseignants (qualité des relations de l'élève avec les membres de l'équipe éducative).

IE : intérêt pour l'école (intérêt de l'élève pour ses études et pour sa vie scolaire).

Les lycées des métiers (énoncé pour la première fois en 2001, 2005)

Le label "lycée des métiers" qualifie des lycées qui offrent une palette étendue de **formations et de services**. Ces lycées sont aussi des **partenaires actifs d'entreprises ou de collectivités territoriales**. Le label lycée des métiers est délivré pour **cinq ans** renouvelables par le recteur à l'issue d'un audit, qui est un constat de conformité avec les exigences d'un cahier des charges national.

Le label "lycée des métiers" met en évidence :

la cohérence d'une offre de formation

la prise en compte des attentes des élèves

L'adaptation aux besoins des employeurs

Il constitue un **indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle**

L'auto-évaluation dans les lycées professionnels

En formation initiale, **le projet QualEduc** initié par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au terme d'une expérience conduite dans un cadre européen, répond à une volonté d'**installer la démarche qualité par le développement d'une culture de l'auto-évaluation dans les lycées professionnels**, indépendamment de l'obtention ou non du label "lycée des métiers".

Il s'agit d'amener les établissements à :

un **pilotage interne centré sur une démarche d'amélioration continue**

impliquer et mobiliser davantage l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives dans une démarche participative afin de réaliser un **diagnostic partagé et d'engager les mesures correctives nécessaires**

développer et valoriser les **bonnes pratiques d'auto-évaluation**

Son expérimentation au sein de cinq académies pilotes, depuis un an, a débouché sur des dynamiques nouvelles et prometteuses. Un guide proposant **une méthode pour conduire une auto-évaluation** sera mis à disposition des académies et des établissements qui le souhaitent. Une équipe académique sera désignée par le recteur avec pour mission de former et accompagner les équipes de direction et les équipes éducatives des lycées professionnels qui entrent dans une démarche d'auto-évaluation. Elle bénéficiera de l'appui des académies pilotes qui, dans une logique de démultiplication, joueront le rôle de référents démarche qualité.

Les Campus des métiers

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit **faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi**. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Les campus des métiers **regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique**. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises. Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, etc.

Les évolutions en lycée professionnel depuis la rénovation initiée

Une nette élévation du niveau des qualifications : augmentation des élèves qui passent un bac pro et diminution de ceux qui passent un CAP.

Des poursuites d'études en progression du CAP au BTS :

- du CAP au bac pro. le groupe d'élèves en fin de troisième s'engageant en CAP étant composé de la partie la plus fragile des effectifs de notre système éducatif, leur promotion vers le baccalauréat démontre donc la capacité du LP à s'adapter et faire réussir des publics en difficulté.

- du bac pro au BTS : le nombre de bacheliers professionnels inscrits en BTS par la voie scolaire a progressé de 80% au cours des 10 dernières années.

La diminution des sorties sans diplôme : une meilleure sécurisation des parcours

Le décrochage des élèves reste massif au LP : près de 49% des décrocheurs en sont issus. Au sein des parcours baccalauréat professionnel, les deux premières années enregistraient (en 2011) 25 % de taux de sortie sans diplôme. Toutefois de légers progrès se manifestent, puisqu'en 2012 ces taux de sortie commencent à régresser : 11,6% soit - 2 points par rapport aux 13,6% de 2011 et -1,6 point en fin de 1er professionnelle, soit 11,1% (12,7% en 2011).

Une composition social toujours défavorisée

Pour faire un apprentissage il faut être âgé de 16 à 25 ans.

Des diplômes construits avec l'entreprise en évolution constante : l'offre de diplômes est fondée sur la consultation et la négociation au sein de commission paritaires : les **commissions professionnelles consultatives** (CPC). Elles sont organisées par grands secteurs professionnels. Avec le rôle croissant des régions, dans le cadre des CPRDFP.